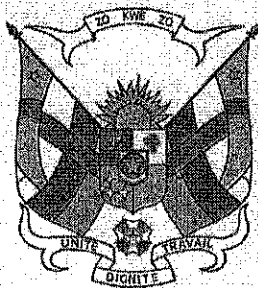

DIRECTION DE CABINET

COORDINATION NATIONALES DES
ACTIVITÉS SUR LES POP ET MERCURE

N° 115 / MEEDD/ DIRCAB/CNAM -



Bangui, le 05 JUN 2015

Le Ministre de l'Environnement, de l'Écologie
et du Développement Durable

Bangui

A

Mme Diane Menard

Secrétariat Intérimaire de la Convention de
Minamata sur le Mercure

UNEP Chemicals Branch /DTIE

E-mail : mercury.chemicals@unep.org

OBJET : Notification Relative à l'élaboration d'un Plan d'Action National sur
l'extraction minière et à la transformation artisanale à petite échelle d'or

Madame,

La République Centrafricaine fait partie intégrante des pays signataires de la
Convention de Minamata sur le Mercure depuis le 10 Octobre 2013 lors de la Conférence
pléni-potentielle sur le Mercure qui a eu lieu à Kumamoto au Japon.

En effet, l'exploitation artisanale de l'or est très répandue en République Centrafricaine
principalement dans la plupart des régions du Centre, du Sud, du Sud-ouest et de l'Ouest du
pays. De nombreux sites ont été exploités à ciel ouvert et de manière anarchique engendrant
ainsi de sérieux problèmes environnementaux, allant de la pollution des eaux par l'activité
d'orpaillage artisanale à la perturbation des lits mineurs des cours d'eau et leur disparition à
court, moyen et long terme avec des conséquences négatives sur la santé, une augmentation
de la pauvreté, cela nécessite des actions.

L'orpaillage constitue une activité génératrice de revenu depuis des années et toute la
population ignore les conséquences néfastes sur la santé et l'Environnement. A ce titre,
aucune étude n'a été réalisée dans ce domaine. Cependant, de multiples cas de maladies sont
souvent enregistrés dans les zones d'extraction du diamant et d'or à petite échelle et il était
difficile de déterminer les causes probables.

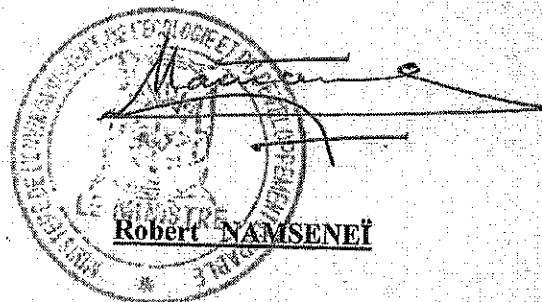
Fort de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous notifier par la présente et vous informer qu'en
République Centrafricaine, les effets du Mercure sur la santé et l'Environnement sont non
négligeables et nécessitent une action de grande envergure entre autre l'élaboration d'un

Plan d'Action National sur l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or. La réalisation de ce plan d'Action permettra à la République Centrafricaine d'avoir une lisibilité nette et claire sur les actions concrètes à mener parmi lesquelles la sensibilisation de la population en vue d'une prise de conscience et un changement de comportement. L'accent sera également orienté sur la mise en œuvre des mesures adéquates visant à réduire ou éliminer progressivement les émissions et rejets futurs.

Afin d'atteindre ces objectifs, la République Centrafricaine sollicite l'Assistance Technique du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement(PNUE) ainsi que l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial(FEM) pour la réussite de ce projet que je vous notifie pour des dispositions pratiques.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable profite de cette occasion pour remercier très sincèrement le PNUE, le Secrétariat Intérimaire de la Convention de Minamata et le FEM pour leurs appuis constants et multiformes à la République Centrafricaine.

Veillez recevoir Madame, l'expression de mes considérations distinguées.



Official stamp of the Ministry of Environment, Ecology and Sustainable Development of the Central African Republic. The stamp is circular and contains the text "LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE" around the perimeter. In the center, there is a portrait of a man. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Robert NAMSENEI" is printed in bold, black, uppercase letters.